



A.S.A.C.A.

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE - CLUB ANDRESIEN

39^{ème} RALLYE TOUT TERRAIN

"PLAINES ET VALLEES"

23, 24 et 25 Novembre 2012

**CHAMPIONNAT DE FRANCE
CHAMPIONNAT DE NORMANDIE
TROPHEE RALLYE 4 x 4
CHALLENGE 2 ROUES MOTRICES
TROPHEE DES COPILOTES**



REGLEMENT PARTICULIER

PERMIS D'ORGANISATION F.F.S.A

N° 246 du 04/09/2012

Visa Comite Régional de Normandie

N° 20-12 du 21/08/2012

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME ET HORAIRES DU RALLYE :

1. Parution du règlement et ouverture des engagements :

Lundi 1^{er} octobre 2012

2. Clôture des engagements :

Lundi 12 novembre 2012

Disponibilité du road-book :

Jeudi 22 novembre 2012 à partir de 09H00

Bar « Le Pacy » 6 rue de Pacy à Saint-André-de-l'Eure. Téléphone 02 32 37 31 20

3. Reconnaissances :

Jeudi 22 et Vendredi 23 novembre 2012 de 9h00 à 17h00

4. Vérification des documents et des voitures :

Vendredi 23 novembre 2012

Vérifications des documents de 16h00 à 18h00 :

Salle du Clos Mulot – Rue de Dreux - à Saint-André-de-l'Eure

Vérifications techniques des voitures de 16h15 à 18h30 :

Rue du Chanoine Boulogne à Saint-André-de-l'Eure

Mise en Parc Fermé des voitures vérifiées :

Ouverture du Parc à 16h15 : Parking Carrefour Market à Saint-André de l'Eure

5. 1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs :

Vendredi 23 novembre 2012 à 18h00 Salle du Clos Mulot – Rue de Dreux

à St André de l'Eure.

6. Publication des équipages admis au départ et de l'ordre et heures de départ de la 1^{ère} étape :

Vendredi 23 novembre 2012 à 19h30 : Mairie de Saint-André-de-l'Eure

Briefing concurrents : à 20h00 Salle Vicomte Beloeil, Place De Gaulle à Saint-André-de-l'Eure

8. Horaires 1^{ère} étape Samedi 24 Novembre 2011:

Départ à 9h45 : Parking Carrefour Market à Saint-André-de-l'Eure

Arrivée 1^{ère} voiture à partir de 19h06 : Parking Carrefour Market à Saint-André-de-l'Eure

9. Publication des résultats partiels :

A l'issue de la 1^{ère} étape du Samedi 24 novembre 2012 :

Affichage du classement partiel provisoire

Affichage de l'ordre et de l'heure de départ de la 2^{ème} étape à 21h30.

Mairie de Saint-André-de-l'Eure.

Horaires 2^{ème} étape Dimanche 25 Novembre 2012 :

Départ à 8h30: Parking Carrefour Market à Saint-André-de-l'Eure

Arrivée à partir de 16h01 : Parc Fermé - Piste d'Aviation de Saint-André-de-l'Eure

10. Déchargement et Chargement des voitures :

Le déchargement des voitures de course devra se faire obligatoirement sur le parking de Carrefour Market, Route d'Evreux à St André de l'Eure.

Le chargement des voitures après la fin du rallye devra se faire obligatoirement sur les anciennes pistes d'aviation – route de Coudres – zone artisanale de la Croix Prunelle dès la sortie de parc fermé. Aucune voiture de course ne devra emprunter le réseau routier après libération du parc fermé.

Publication des résultats du rallye :

Dimanche 25 novembre 2012 :

30 minutes après l'entrée au Parc Fermé du dernier concurrent.

Mairie de Saint-André-de-l'Eure

Remise des prix :

Dimanche 25 novembre 2012 à 18h30 - Salle du Clos Mulot à Saint-André-de-l'Eure

ARTICLE 1P. ORGANISATION :

L'Association Sportive de l'Automobile Club Andrésien organise les 23,24 et 25 novembre 2012, en qualité d'organisateur administratif et Christophe PANNIER en qualité d'organisateur technique, avec le Concours des Ets EUROVIA, du CONSEIL GENERAL DE L'EURE, des Villes de SAINT-ANDRE-DE-L'EURE, et d'EZY-SUR-EURE, le rallye national avec participation étrangère dénommé : 39^{ème} RALLYE NATIONAL TOUT TERRAIN "PLAINES ET VALLEES" Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A numéro 246 du 04/09/2012

COMITE D'ORGANISATION :

Président :	Mr Fabien DAIGNEAU	Licence n° 122028
Secrétaire Général :	Mr Robert SCHOIRFER	Licence n° 7316
Trésorière :	Mme Eliane VARANGLE	Licence n° 17709
Vice - Président:	Mr Thierry PIAN	Licence n° 81432
Vice – Président :	Mr Pierre PHILIPPE	Licence n° 17698

Secrétariat du Rallye :

A.S.A.C.A – 29 bis, Avenue Winston Churchill 27000 EVREUX Tel / Fax : 02 32 38 18 93

LE MATIN - Tel : 02 32 44 40 40 – Jocelyne TERCIER - Mail : asac.andresien@orange.fr

Permanence Secrétariat pendant le Rallye :

MAIRIE 27220 SAINT-ANDRE-DE-L'EURE – 06 83 08 03 45

Direction de Course :

Mairie de Saint André de l'Eure Tel / Fax : 02 32 32 87 00

1.1p. OFFICIELS DU RALLYE

Observateur FFSA :

Mr Dominique RIOUX Licence n° 14770/1501

Président du Collège des Commissaires Sportifs :

Mr SOULAT Roger Licence n° 4825/1504

Commissaires Sportifs :

Mr DECARNIN Remi Licence n° 155905/1504

Mme MARROT RIOUX Annie Licence n° 14769/1501

Directeur de Course :

Mr LUCAS Gilbert Licence n° 12948/1422

Directeur de Course Adjoint :

Mme MONNIER Sylvie Licence n° 9968 /1307

Adjoints à la Direction de Course :

Mr Lucien, VARANGLE Licences n° 36384/1307

Mr Sylvain MONNIER Licence n° 9636 /1307

Mr Pascal POINSENET Licence n° 8910/0203

Mme PERROT Elisabeth Licence n° 6567/1504

Mr PERROT José Licence n° 6570/150

Directeurs d'Epreuves :**Equipe n°1 :**

Responsable : Mr. GRESSIER Julien Licence n° 161143/0112

Adjoint : Mme LOOTVOET Marilyne Licence n° 5938/0112

Equipe n°2 :

Responsable : Mr GARDIA Jérôme Licence 45029/1504

Adjoint : Mr MOREL Thierry Licence 4906/1442

Juge de Fait : Mme GARDIA Sophie Licence n° 54158/1504

Médecin Chef : Docteur Jean Pierre MORIN

Commissaire Technique Délégué FFSA :

Mr Serge LARQUEY Licence n° 8454/1006

Commissaires Techniques :

Mr Sébastien VERRON Licence n° 46757/1714

Mr BARRAL LALOUE Licence n° 14695/1428

Mr DUROU Hervé Licence n° 49716/0110

Chargés des Relations avec les Concurrents :

Mr Gérard BRAU Licence n° 1394/1410

Mme Sylvie DOYEN Licence n° 154219/1422

Chargés des Relations avec la Presse :

Mr Sylvain OMNES Licence n° 37320/1504

1.2p. ELIGIBILITE

Le 39ème Rallye National tout-terrain "Plaines et Vallées" compte pour le Championnat de France des Rallyes tout-terrain, le Championnat de la Ligue de Normandie des Rallyes tout-terrain, le Trophée Rallye 4x4, le Challenge 2 roues motrices et le Trophée des Copilotes.

1.3p. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu : Le vendredi 23 novembre 2012 de 16h00 à 18h00 Salle Vicomte Beloeil Place De Gaulle à Saint-André-de-l'Eure.

Les vérifications techniques auront lieu de 16h15 à 18h30 Rue du Chanoine Boulogne à Saint-André-de-l'Eure.

Les concurrents devront se présenter au contrôle administratif avec l'original et une copie des licences, carte grise et permis de conduire.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées :

Au Garage Tristan (Renault) - Saint-André-de-l'Eure

Tarif horaire de la main d'œuvre : 45 € T.T.C.

1.3.1.

Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et avec sa voiture aux vérifications techniques conformément au programme du rallye. Les équipages se présentant en retard, se verront infligés les pénalités prévues aux prescriptions générales FFSA.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5p. Toute personne qui désire participer au 39^{ème} Rallye National tout-terrain "Plaines et Vallées" doit adresser à :

Monsieur Richard TERCIER
A.S.A.C.A.
4, Route de Beaumont
27410 LE NOYER OUCHE

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le lundi 12 novembre 2012 minuit (cachet de la poste faisant foi).**

3.1.10p. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1p. Les droits d'engagement sont fixés :

a) avec la publicité obligatoire des organisateurs : 450 €

b) sans la publicité obligatoire des organisateurs : 900 €

3.1.12p. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les versements doivent être libellés à l'ordre de l'A.S.A.C.A.

3.3 ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement du Championnat de France Tout -Terrain

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.1 : POSITION PLAQUE AV

Il est interdit d'apposer quoique ce soit sur les parties vitrées de l'habitacle des voitures en dehors :

- des films antidéflagrants définis dans la réglementation technique,
- des numéros, plaques et identifications prévus aux règlements,
- d'un bandeau de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10 cm mesuré le long de la surface de la vitre dans l'axe médian de la voiture.
- d'un pare-soleil dont les dimensions et l'opacité sont libres, un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur (lettrage et dessin) ne sera pas supérieure à 100 mm pourra être apposé sur le pare-soleil.

La position en hauteur du bandeau publicitaire sur le pare-soleil est libre, un espace de 250 mm de large entre le bandeau et le montant de pare-brise devra être laissé libre pour la publicité de l'organisateur, ceci de chaque côté du bandeau publicitaire.

4.1p. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement technique des rallyes tout-terrain FFSA.

4.2 .1p. Pneumatiques

Conforme au règlement des rallyes tout-terrain FFSA.

4.3p. ASSISTANCE

Pour la tranquillité des riverains et le respect des villages traversés, l'assistance ne sera autorisée que dans le parc d'assistance.

Pour le reste, application stricte du règlement spécifique des Rallye Tout-terrain FFSA.

4.3.2.3p Limitation de changement de pièces

Conforme au règlement des rallyes tout-terrain FFSA.

4.6 PLAQUES D'IMMATRICULATION – IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux plaques (210mm x 140mm), l'une située à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro de plaque sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Position de la plaque avant : située dans l'angle supérieur droit du pare-brise.

Position de la plaque arrière : située à l'emplacement de la plaque d'immatriculation arrière.

Couleur : traits noirs sur fond blanc.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire est : EUROVIA - Clé en main

Si besoin, la publicité facultative sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p. DESCRIPTION

Le 39^{ème} Rallye tout-terrain "Plaines et Vallées" représente un parcours de 335,050 Il est divisé en 2 Etapes et 6 Sections.

Il comporte 12 Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 120,030 kilomètres.

Les Epreuves Spéciales sont :

E.S : 1, 3 et 5	Ezy sur Eure	9,100 kms
E.S : 2, 4 et 6	Coudres	11,000 kms
E.S : 7, 9 et 11	Serez	9,450 kms
E.S : 8, 10 et 12	Saint André	10.460 kms

Le planning horaire figure dans l'annexe "Itinéraire".

6.2p. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement des rallyes tout-terrain FFSA.

6.2.5 Les reconnaissances à pied, en VTT, motos ou quads homologués, auront lieu de 9h00 à 17h00 les jeudi 22 et vendredi 23 novembre 2012, uniquement pour les équipages engagés (Respect impératif de cette date et horaires).

Si les conditions climatiques le permettent, une reconnaissance en convoi encadré par des véhicules de l'organisation aura lieu le vendredi 23 novembre 2012.

Le rendez-vous est fixé à 9 heure Piste d'Aviation, Route de Coudres à Saint-André-de-l'Eure. Seuls les pilotes et copilotes y sont conviés.

En dehors de ce convoi, les reconnaissances en voiture, 4x4 et buggy biplaces (type PGO, POLARIS...etc.) sont interdites. Toute présence d'un véhicule d'assistance ou d'accompagnement d'un concurrent sur une ES entraînera l'application des sanctions prévues au règlement des rallyes tout-terrain à l'encontre du concurrent concerné.

- Infractions aux règles des reconnaissances :
 - 1^{ère} infraction : 5 minutes et 160 €
 - 2^{ème} infraction dans les 12 mois : Interdiction de prendre le départ...

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2p. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11p Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires de route : Baudriers réfléchissants et badges indiquant la fonction,
- Chefs de poste : Baudriers réfléchissants et badges indiquant la fonction.

7.3.11p Pénalisations :

- Retard au CH : 10'' par minute ou fraction de minute.
- Avance au CH : 1' par minute ou fraction de minute.

Non respect des cultures par un concurrent ou un véhicule (y compris motos & quads) de son assistance constaté par un commissaire ou le juge de fait:

- 1^{ère} infraction : 30 secondes de pénalité
- 2^{ème} infraction : Exclusion + 200 € de pénalisation

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard des rallyes tout-terrain F.F.S.A.

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

PRIX EN ESPECES

Scratch	Groupe T1	Groupe T2	Groupe T1B	Groupe T1A5/A6	Classes
1 ^{er}	900,00 €	450,00 €	450,00 €	700,00 €	100,00 €
2 ^{ème}	700,00 €	300,00 €	300,00 €	600,00 €	90,00 €
3 ^{ème}	500,00 €	200,00 €	200,00 €	500,00 €	60,00 €
4 ^{ème}	400,00 €			300,00 €	
5 ^{ème}	350,00 €			200,00 €	
6 ^{ème}	200,00 €			100,00 €	
7 ^{ème}	150,00 €				
8 ^{ème}	120,00 €				

Hors Scratch	Groupe T1A4
1 ^{er}	300,00 €
2 ^{ème}	200,00 €

Les prix des groupes et classes ne sont pas cumulables. Le prix le plus élevé sera distribué. Les prix de groupe et de classe seront distribués s'il y a au moins 3 partants dans le groupe ou dans la classe.

Les prix de classe ne seront attribués qu'aux T1A1, T1A2, T1A3.

COUPES :

- Une coupe aux 12 premiers du classement scratch.
- Une coupe au premier de chaque groupe.
- Une coupe au premier de chaque classe.
- Une coupe au premier Equipage féminin.
- Une coupe au 1^{er} équipage étranger.
- Une coupe pour chaque Equipe de Commissaires.
Celles-ci seront attribuées par tirage au sort.

REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera le dimanche 25 novembre 2012 à 18h30 Salle du Clos Mulot à Saint-André-de-l'Eure.